

Tanguy CHEVER
AND International, France
Forum Origine, Diversité et Territoires
[Atelier n°1], [Session n°3]

[Indications géographiques, durabilité et changement climatique]

Introduction : quelques données économiques sur les IG au sein de l'UE

A l'heure actuelle, plus de 3 000 IG sont enregistrées au niveau de l'UE 27, elles représentent 7% du chiffre d'affaires du secteur agricole et alimentaire européen (données 2017), soit 75 milliards d'euros¹.

Comme cela a été développé par Sylvander et al.², les IG ont été utilisées avec différents objectifs au cours du temps, cela explique le poids actuel des différents secteurs sous IG. En effet, les IG sont tout d'abord un outil de protection intellectuelle initialement utilisé pour des produits transformés commercialisés en dehors de leur zone de production, il s'agit principalement de vin, de jambon sec et de fromage, c'est pourquoi ces trois secteurs ont un poids important à l'heure actuelle dans l'économie des IG, avec certaines IG (ou groupes d'IG pour le vin) de très grandes tailles. Les IG ont ensuite été utilisées à d'autres fins au cours du temps : régulation de marché (notamment dans le cadre de la politique européenne du vin, cela explique qu'une partie importante du vin européen soit sous IG), du développement rural (d'où l'enregistrement de nombreuses IG de petite dimension économique et de produits dans tous les secteurs agricoles et alimentaires) et plus récemment la préservation des ressources.

Les IG ont historiquement été mobilisées en Europe du Sud (France, Italie, Portugal, Espagne) mais tous les pays viticoles et certains pays du nord de l'Europe s'en sont également emparés au cours des dernières décennies (par exemple l'Allemagne). A l'heure actuelle, au moins une IG est enregistrée dans chaque pays de l'UE.

En se basant sur leur taille et leur niveau de différenciation par le prix, nous pouvons regrouper les IG en quatre grands groupes³ :

- Les IG étendards : volume important et forte différenciation (Parmigiano Reggiano, Champagne)
- Les signatures de région / gestion de la qualité : volume important mais faible différenciation (viande fraîche, bière, fruits et légumes...)
- Les produits de niche : faible volume et forte différenciation,

¹ https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/cmef/products-and-markets/study-economic-value-eu-quality-schemes-geographical-indications-gi-and-traditional-specialities-guaranteed-tsg_en

² Sylvander et al., *Quality, origin and globalization: overall justifications and national frameworks: the geographical indication case*, Canadian Journal of Regional Science, 29, 2006, pp 43-54.

³ Présenté par Tanguy CHEVER au Symposium mondial de l'OMPI sur les IG en 2021 - https://www.wipo.int/edocs/mdocs/sct/en/wipo_geo_ge_21/wipo_geo_ge_21_panel_2_1.pdf

- IG dont l'attractivité est questionnable : faible différenciation et faible volume.

Ce cadrage économique et ce rappel historique permettent de souligner la grande diversité économique des IG et de rappeler qu'il n'existe pas une IG type mais une multiplicité de situations et de trajectoires.

Quelle durabilité des IG ?

Si l'on considère les différents piliers de la durabilité, voici les appréciations qui ressortent d'une évaluation réalisée pour la Commission Européenne⁴ :

- Economique : plutôt oui, l'évaluation réalisée montrait que les IG avaient tendance à procurer un meilleur revenu aux opérateurs. Ce constat n'est cependant pas systématique.
- Social : plutôt oui, avec des systèmes de production qui ont tendance à être consommateurs de main-d'œuvre (impact sur l'emploi), de nombreuses IG jouent un rôle dans des zones à handicap naturel (par exemple les IG fromagères en zone de montagne) et des produits de qualité différenciée et une transparence auprès des consommateurs.
- Environnemental : la situation est plus complexe. Nous observons certains aspects positifs, par exemple la non-utilisation de l'eau dans les AOP viticole françaises (sauf dérogation) et les systèmes extensifs de nombreuses IG (par exemple le Comté). Nous ne pouvons cependant pas affirmer que les IG ont, d'une manière générale, des pratiques bénéfiques pour l'environnement. L'évaluation des IG pour la Commission européenne avait montré que (enquête auprès de plus de 400 groupements de producteurs) :
 - près des deux tiers des IG intégraient des exigences ayant un impact positif sur l'environnement (par exemple le pâturage) ;
 - une part importante des IG a une partie de sa production en bio.

De plus, sur la base d'étude de cas (18 études de cas), environ la moitié des IG indiquait que des projets étaient en cours pour améliorer les exigences vis-à-vis des questions environnementales.

Cependant, la question environnementale est complexe. En effet, il faut aussi prendre en compte que de nombreuses IG sont largement commercialisées en-dehors de leur zone de production (impact carbone du transport). C'est d'ailleurs un des fondements des IG de certifier une origine et une qualité spécifiques pour des produits qui voyagent, cette assurance étant moins nécessaire sur la zone de production où les consommateurs locaux sont plus « experts » des produits. Le poids des « IG étendards » et des « signatures de région / gestion de la qualité » est donc ici important.

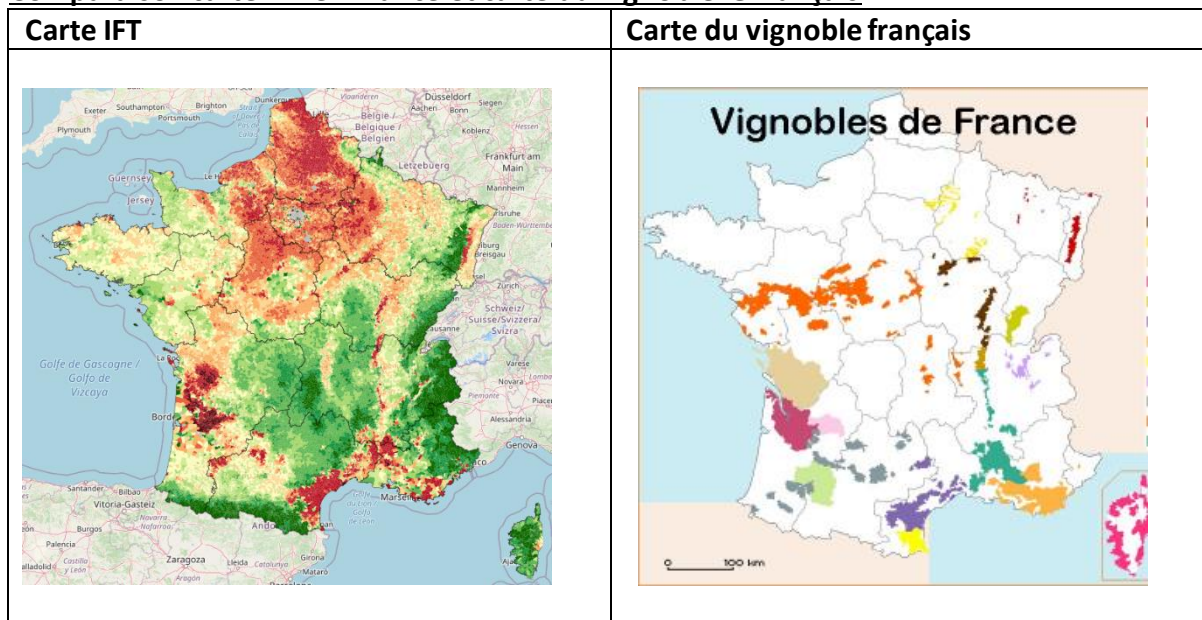
Notons également que de nombreuses IG ont un impact élevé en raison de la nature des produits qui sont protégés :

- Importance des productions animales, émettrices de gaz à effet de serre,
- Forte utilisation de produits phytosanitaires en vigne (cf. carte des indices de fréquence de traitement (IFT) en France où les zones Cognac, Bordeaux, Languedoc-

⁴ <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/c1d86ba1-7b09-11eb-9ac9-01aa75ed71a1/language-en>

Roussillon, Rhône, Bourgogne, Loire et Alsace apparaissent clairement⁵⁾ mais notons que l'IFT est en baisse entre 2016 et 2019 dans la vigne en France⁶⁾ et que le vignoble bio est en forte croissance (souvent bio et IG). Notons que les zones de montagne apparaissent clairement sur la carte de l'IFT, où sont produites les AOP fromagères.

Comparaison carte IFT en France et carte du vignoble IG français



Sur cet aspect environnemental, il est nécessaire de rappeler que ce constat n'est pas surprenant car le dispositif IG n'a, jusqu'à présent, pas eu d'objectifs environnementaux spécifiques. Il s'agit historiquement d'une protection intellectuelle pas d'un label environnemental.

- Environnement : évolutions récentes et en cours

On observe que la prise en compte de l'environnement est en cours avec des initiatives à différents niveaux⁷⁾ :

- National : facilitation de l'intégration de mesures agro-environnementales, comme dans le secteur viticole en France;
- Local : évolution des cahiers des charges des IG par les groupements de producteurs.

La révision récente des règlements IG va encourager le renforcement de la dimension environnementale. Ce processus est cependant long : redéfinition des pratiques au niveau local puis enregistrement des modifications au niveau de l'UE.

Les IG et le changement climatique

La question des IG et du changement climatique se pose classiquement à travers deux axes : l'adaptation et l'atténuation.

⁵⁾ <https://solagro.org/ift/>

⁶⁾ https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Chd2119/cd2021-19_PK%20Viti2019.pdf

⁷⁾ Source : Evaluation des IG pour la Commission européenne

Dans quelle mesure les IG sont-elles impactées par le changement climatique et peuvent-elles s'adapter ?

Oui, les IG sont fortement impactées par le changement climatique. Comme toute les filières agricoles et alimentaires, voire plus car le climat est un socle du « terroir » et les règles de production de la plupart des IG ont été définies alors que le réchauffement climatique n'étaient pas aussi perceptibles que maintenant.

On observe deux effets : 1) une augmentation des températures qui affecte les cycles biologiques et 2) une augmentation des aléas : sécheresse, impact du gel tardif...

De manière provocatrice, on peut donc s'interroger sur la pertinence du concept d'IG dans un contexte où le climat va fortement évoluer dans les décennies à venir. Les opérateurs peuvent alors se retrouver « prisonnier » d'un cahier des charges qui devient inadapté à l'aire géographique protégée.

Ainsi, les différentes stratégies sont déjà mises en œuvre pour s'adapter au changement climatique :

- Dérogation aux cahiers des charges, sur l'origine des fourrages en cas de sécheresse par exemple,
- Adaptation des cahiers des charges, sur des variétés à fin d'adaptation (vin en France).

Des évolutions plus profondes des cahiers des charges seront sans doute apportées, par exemple sur les pratiques œnologiques dans un contexte où les caractéristiques biochimiques du raisin va être fortement impacté, et donc la capacité à produire du vin répondants aux standards des IG et aux attentes des consommateurs.

Des travaux en France ont élaboré quatre scénarios (Aigrain et al. 2019)⁸ à échéance 2050 concernant la vigne française (fortement sous IG) et le changement climatique. Dans chacun de ces *scenarii*, les IG sont bousculées :

- Scénario « conservateur » où changements technologiques et géographiques sont limités,
- Scénario « nomade » où le déplacement des vignobles est le vecteur d'adaptation privilégié,
- Scénario « innovant » où l'adaptation se fait par l'intégration d'innovations sans relocalisation majeure du vignoble,
- Scénario « libéral » largement ouverte aux changements de toute nature.

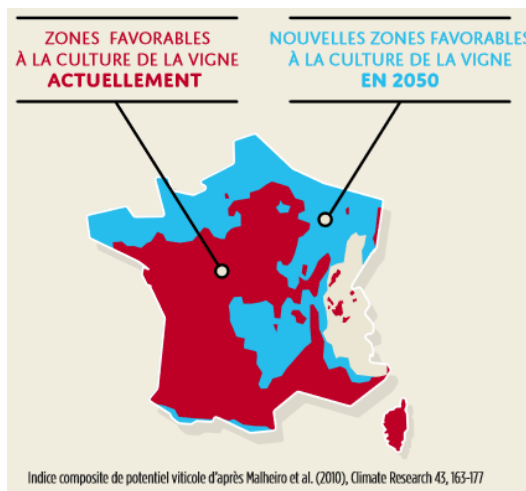
Ces scénarios ont été soumis à des acteurs de la filière vin. Les réactions étaient variées et le scénario « nomade » (qui signifie la fin des IG) était notamment peu souhaité par les acteurs consultés.

En lien avec cette exercice prospectif, on observe que les cartes des terroirs sont amenées à être rebattue Le projet LACCAGE⁹ présente une carte avec les zones propices à la viticulture en France et celles qui le seront en 2050. Il est donc envisageable qu'un nouveau vignoble se crée sur la moitié nord de la France, sans IG ou avec de nouvelles IG.

⁸ https://www.bio-conferences.org/articles/bioconf/pdf/2019/01/bioconf-oiv2018_03020.pdf

⁹ <https://www6.inrae.fr/laccage/content/download/3429/34683/version/1/file/INRA%20-%20La%20vigne%20le%20vin%20et%20le%20changement%20climatique%20en%20France.pdf>

Carte projet LACCAVE – zones favorables au vignoble à l’heure actuelle et en 2050



Source : projet LACCAVE

Le changement climatique est donc un facteur crucial à prendre en compte pour les nouvelles IG, pour la codification de pratiques dans un contexte climatique mouvant.

Dans quelle mesure les IG peuvent-elles contribuer à l’atténuation du changement climatique ?

Les IG ont un rôle important à jouer dans l’atténuation du changement climatique, en raison :

- De l’importance des productions laitières avec pâturage, cela constitue un puit à carbone dans grâce aux prairies,
- Par définition les IG sont collectives, si plusieurs milliers de producteurs sont impliqués dans un cahier des charges IG, une évolution de ce cahier des charges (même minime) peut donc avoir un effet important sur le territoire,

De plus, les cahiers des charges IG sont basés sur des savoir-faire anciens, qui prennent leurs racines avant la période d’euphorie énergétique des dernières décennies, certaines pratiques des IG peuvent donc être inspirantes dans le contexte actuel demandant une plus grande sobriété dans la consommation des ressources et de l’énergie.

Conclusion

Les IG ont des atouts sur les questions de durabilité économique et sociale. Les atouts environnementaux sont plus nuancés, mais la prise en compte de cette dimension augmente auprès des groupements de producteurs AOP et IGP, à commencer par les GP viti-vinicoles.

Les IG sont fortement secouées par le réchauffement climatique, et nous ne sommes qu’au début de ces secousses. Des évolutions fortes et profondes seront nécessaires pour pérenniser les IG enregistrées et maintenir la pertinence de cet outil, c’est-à-dire codifier des pratiques sur un territoire donné dans un environnement en évolution.

Les IG ont également un rôle à jouer dans l’adaptation au changement climatique, elles peuvent être un moteur pour définir des stratégies d’adaptation au niveau des territoires (il en va de leur survie), et contribuer à l’atténuation au changement climatique (importance des prairies stockant du carbone).



De plus, en raison de leur taille et leur niveau de différenciation (qui peut être corrélé dans une certaine mesure à la rentabilité économique), toutes les IG n'ont pas les mêmes capacités d'évolution et d'adaptation sur les questions environnementales et climatiques.

Références Bibliographiques

https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/cmef/products-and-markets/study-economic-value-eu-quality-schemes-geographical-indications-gi-and-traditional-specialities-guaranteed-tsg_en

Sylvander *et al.*, *Quality, origin and globalization: overall justifications and national frameworks: the geographical indication case*, Canadian Journal of Regional Science, 29, 2006, pp 43-54.

Présenté par Tanguy CHEVER au Symposium mondial de l'OMPI sur les IG en 2021 -

https://www.wipo.int/edocs/mdocs/sct/en/wipo_geo_ge_21/wipo_geo_ge_21_panel_2_1.pdf

<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/c1d86ba1-7b09-11eb-9ac9-01aa75ed71a1/language-en>

<https://solagro.org/ift/>

https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Chd2119/cd2021-19_PK%20Viti2019.pdf

Source : Evaluation des IG pour la Commission européenne

https://www.bio-conferences.org/articles/bioconf/pdf/2019/01/bioconf-oiv2018_03020.pdf

<https://www6.inrae.fr/laccave/content/download/3429/34683/version/1/file/INRA%20-%20La%20vigne%20le%20vin%20et%20le%20changement%20climatique%20en%20France.pdf>